

AFFAIRE N° 9

PRISE en COMPTE au Budget de 1960 d'une subvention de l'Education Nationale au titre de l'allocation scolaire

Le Maire informe le Conseil Municipal que par avis de crédit n° 36 de Septembre 1960, il a été attribué à la Commune de Saint-Denis un rappel d'allocation scolaire pour la période antérieure au 1er Janvier 1955, s'élevant à la somme de 4.504.500 F.

Il lui demande de l'autoriser:

- 1°) à prendre cette somme en recette au Budget de 1960 au chapitre VII - article 5 Allocation scolaire,
- 2°) à l'affecter en dépense au budget de 1960 au chapitre XXI art. 3 - Mobilier scolaire et matériel d'enseignement. /.

Le MAIRE. - Je mets aux voix les propositions ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
J. Pélissier le 17 Décembre 1960
P. le Préfet en charge
Le Secrétaire Général
Signé: P. Bolotti